

5-4465

1.1.a

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME I

SECTION

DOSSIER PEDAGOGIQUE

DOCUMENT 8 ter

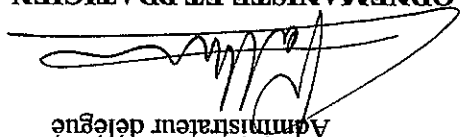
1. La présente demande émane du réseau :

- Communauté française
- Provincial et communal
- Libre confessionnel
- Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : Roberto GALLUCCIO

Administrateur délégué

Date et signature : le 28/1 /2009



2. Intitulé de la section :

SCULPTEUR SUR BOIS : ORNEMANISTE ET PRACTICIEN

CODE (3) 61 47 00 520 c 1

3. Finalités de la section : Reprises en annexe n° 1 de ..2..... page(s)

4. Classement de la section :

- Enseignement secondaire du degré : inférieur
- supérieur

- Enseignement supérieur de type court
- Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de la section de l'enseignement supérieur

| | | | |
|---------------------------|-----------------------|---------------------------------|-----------------------|
| Proposition de classement | | Classement du Conseil supérieur | |
| Technique | <input type="radio"/> | Technique | <input type="radio"/> |
| Economique | <input type="radio"/> | Economique | <input type="radio"/> |
| Paramédical | <input type="radio"/> | Paramédical | <input type="radio"/> |
| Social | <input type="radio"/> | Social | <input type="radio"/> |
| Pédagogique | <input type="radio"/> | Pédagogique | <input type="radio"/> |
| Agricole | <input type="radio"/> | Agricole | <input type="radio"/> |
| Maritime | <input type="radio"/> | Maritime | <input type="radio"/> |

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

5. Titre délivré à l'issue de la section :

Certificat de qualification de "Sculpteur sur bois : ornementaliste et praticien" spécifique à l'enseignement secondaire supérieur de Promotion sociale

6. Modalités de capitalisation :

6.1. Organigramme de la section

6.2. S'il échec, délai maximum entre la délivrance des attestations de réussite et leur prise en compte pour la participation à l'épreuve intégrée

Repris en annexe n° 2 de ...1... page(s)

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réserve à l'administration

Code de la section : (3) 61 47 00 520 C1

7. Unités constitutives de la section :

| Intitulés | Classement des U.F. | Code des U.F. | Code du domaine de formation | Unités déterminantes | Nombre de périodes |
|---|---------------------|----------------|------------------------------|----------------------|--------------------|
| Sculpteur sur bois : ornementiste et praticien - Travaux pratiques Niveau I | ESIT | 61 47 02 01 C1 | 601 | | 280 |
| Bases du dessin technique et calculs professionnels | ESIT | 31111011D1 | 301 | | 60 |
| Histoire des styles et du mobilier des origines au XII ^{ème} siècle | ESIT | 050301 01 C1 | 001 | X | 40 |
| Stage - découverte des métiers du bois - Sculpteur sur bois : ornementiste et praticien | ESIT | 61 47 04 01 C1 | 601 | | 26 |
| Sculpteur sur bois : ornementiste et praticien - Travaux pratiques - Niveau 2 | ESIT | 61 47 03 01 C1 | 601 | | 300 |
| Histoire des styles et du mobilier du XIII ^{ème} siècle à nos jours | ESIT | 0503 02 01 C1 | 001 | X | 40 |
| Stage - observation artistique - Sculpteur sur bois : ornementiste et praticien | ESIT | 61 47 05 01 C1 | 601 | | 26 |
| Sculpteur sur bois : ornementiste et praticien - Travaux pratiques - Niveau 3 | ESST | 61 47 05 02 C1 | 601 | X | 240 |
| Techniques de communication professionnelle | ESST | 035021U21D1 | 001 | | 40 |
| Stage - machine à bois - Sculpteur sur bois : ornementiste et praticien | ESST | 61 47 04 02 C1 | 601 | | 26 |
| Stage - sculpture Sculpteur sur bois : ornementiste et praticien - | ESST | 61 47 06 01 C1 | 601 | X | 26 |
| Epreuve intégrée de la section : Sculpteur sur bois : ornementiste et praticien | ESSQ | 61 47 00 02 C1 | 601 | | 120 |

| | |
|---|------|
| TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION | |
| A) nombre de périodes suivies par l'élève | 1224 |
| B) nombre de périodes professeur | 1018 |

8. Profil professionnel (approuvé par le Conseil supérieur dans les cas visés au point 2.3.8.3. de la circulaire) : Repris en annexe n° 3 de ...2... page(s)

9. Tableau de concordance (à approuver par la Commission de concertation) : Repris en annexe n° 4 de ...1... page(s)

10. Réserve au Service d'inspection :

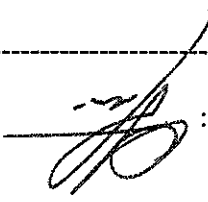
a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 1.06.98

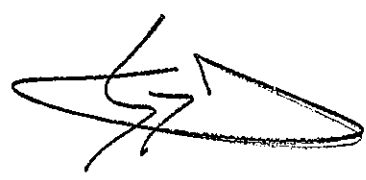
Signature : 

J. LEONARD
Inspecteur chargé de la
coordination du service
d'inspection.

- (2) A compléter
- (3) Réserve à l'administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
- (5) Soit ESIT, ESIQ, ESSQ, SCTE, SCBC, SCAG, SCPA, SCSSO, SCPE, SCMA
- (6) A compléter si les U.F. ont déjà été approuvées, sinon réservé à l'administration

D 8 TER : au 01/03/98

COPIE CONFORME



François - Gerard STOLZ
Directeur général adjoint

**SECTION : SCULPTEUR SUR BOIS : ORNEMANSTE ET
PRACTICIEN
Enseignement secondaire supérieur**

1. FINALITES DE LA SECTION

1.1. Finalités générales

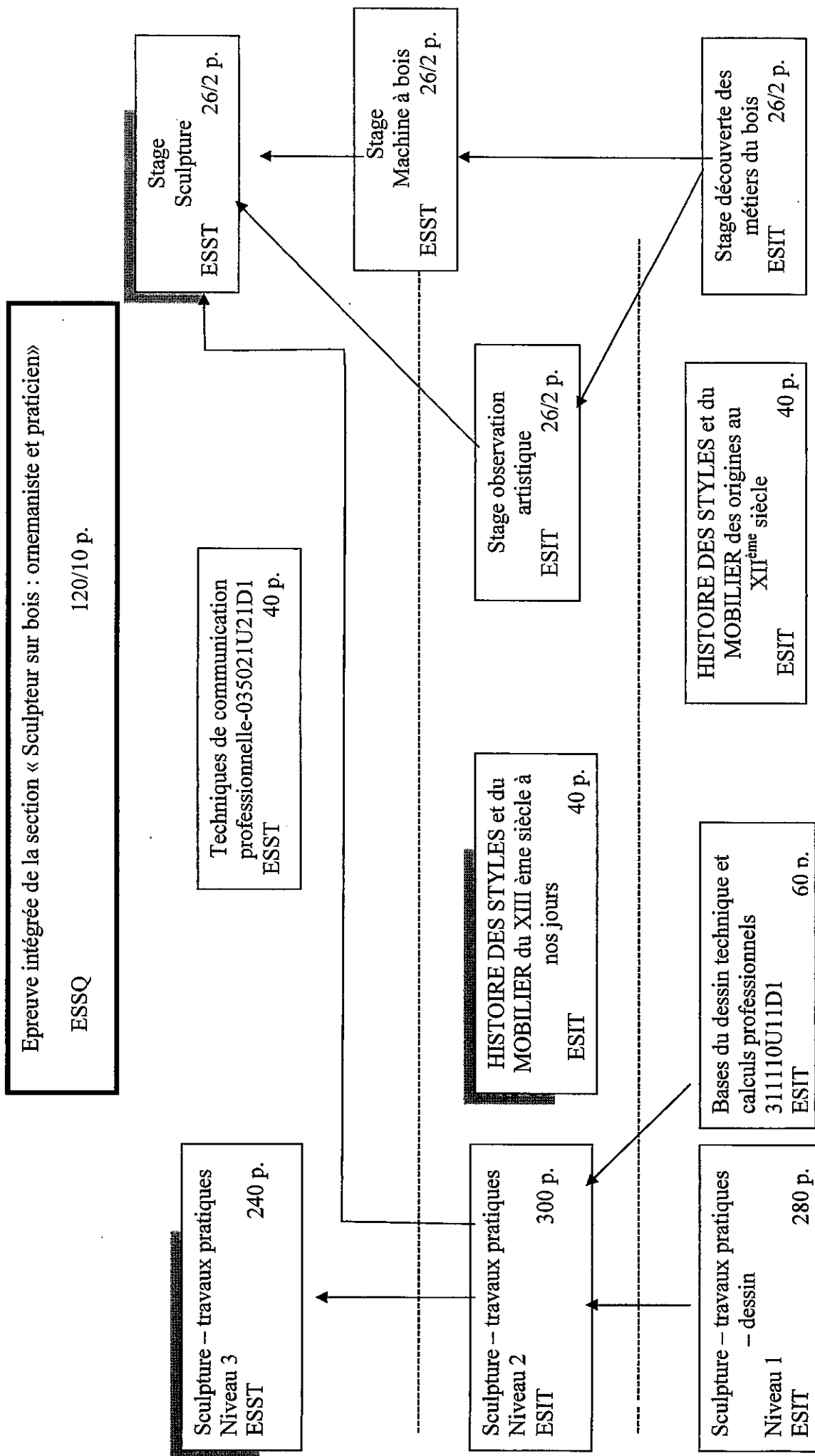
Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette section doit concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle et répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Conformément au champ d'activité et aux tâches décrites dans le profil professionnel ci-annexé et approuvé par le Conseil supérieur de l'enseignement de promotion sociale, cette section doit permettre à l'étudiant :

- ◆ utiliser les techniques du croquis et du dessin pour la représentation du futur décor ;
- ◆ réaliser des études en terre ou en plâtrerie des ornements en fort relief ou peu courants ;
- ◆ en restauration, être capable de restituer des ornements manquants ou endommagés ;
- ◆ effectuer des relevés sur site permettant d'élaborer les avant-projets et l'évaluation des travaux à exécuter ;
- ◆ lire un plan afin d'y apporter les ornements ;
- ◆ réaliser la sculpture sur le bois d'éléments propres à décorer du mobilier, des boiseries décoratives telles que : portes, cheminées, trumeaux, lambris, départs d'escalier...et des sculptures décoratives.
- ◆ 1. façonner la pièce à sculpter (débiter le bois, coller ou assembler certaines parties saillantes, reporter les dessins sur la pièce à sculpter, défoncer les différents plans à sculpter, dégrossir la masse, ébaucher la sculpture, découper les ornements en respectant son dessin...) ;
- ◆ 2. finir la sculpture (terminer les fonds, finition générale de la pièce) ;
- ◆ 3. appliquer les produits de finition, teintures, cires, vernis) ;
- ◆ sélectionner les différents matériaux sur les plans de la qualité et de la quantité et choisir les outils appropriés ;
- ◆ être capable d'affûter son outillage et d'utiliser certaines machines à bois en toute sécurité ;
- ◆ si l'œuvre est une commande, réaliser le devis au préalable ; si l'œuvre est originale, déterminer son prix ;
- ◆ de commercialiser le produit (entreposer ou exposer l'objet en le valorisant en vue d'une participation à des expositions) ;
- ◆ d'assurer la qualité en analysant son travail en termes de résultats, veiller à la sécurité et à l'hygiène dans la vie professionnelle en appliquant la législation et la réglementation en matière de protection et de prévention du travail.

2. ORGANIGRAMME DE LA SECTION : SCULPTEUR SUR BOIS : ORNEMANISTE ET PRATICIEN



- ◆ assurer la qualité en analysant son travail en termes de résultats, veiller à la sécurité et à l'hygiène et s'intégrer dans la vie professionnelle en appliquant la législation et la réglementation en matière de protection et de prévention du travail.
- ◆ commercialiser le produit (entreposer ou exposer l'objet en le valorisant en vue d'une participation à des expositions) ;
- ◆ si l'œuvre est une commande, réaliser le devis au préalable ; si l'œuvre est originale, déterminer son prix ;
- ◆ être capable d'attribuer son outillage et d'utiliser certaines machines à bois en toute sécurité ;
- ◆ appropriés ;
- ◆ sélectionner les différents matériaux sur les plans de la qualité et de la quantité et choisir les outils
 - appliquer les produits de finition, teintes, cires, vernis) ;
 - finir la sculpture (terminer les fonds, finition générale de la pièce) ;
 - la sculpture, découper les ornements en respectant son dessin... ;
 - façonner la pièce à sculpter (débiter le bois, coller ou assembler certaines parties saillantes, reporter les dessins sur la pièce à sculpter, défoncer les différents plans à sculpter, dégrossir la masse, ébaucher que : portes, cheminées, trumeaux, lambris, départs d'escalier et des sculptures décoratives ;
- ◆ réaliser la sculpture sur le bois d'éléments propres à décorer du mobilier, des boiserie décoratives telles que : portes, cheminées, trumeaux, lambris, départs d'escalier et des sculptures décoratives ;
- ◆ lire un plan afin d'y apporter les ornements ;
- ◆ effectuer des relevés sur site permettant d'élaborer les avant-projets et l'évaluation des travaux à exécuter ;
- ◆ en restauration, être capable de restituer des ornements manquants ou endommagés ;
- ◆ réaliser des études en terre ou en plâtrerie des ornements en fort relief ou peu courants ;
- ◆ utiliser les techniques du croquis et du dessin pour la représentation du futur décor ;

II. TÂCHES

Le sculpteur sur bois est un professionnel spécialisé dans la conception et la réalisation d'ornements en architecture, en décoration et en ameublement.

Le métier demande souvent une collaboration étroite avec d'autres métiers tels que : ébéniste, menuisier, architecte, restaurateur du patrimoine de départements divers, conservateur...

Le sculpteur sur bois travaille généralement sous sa propre responsabilité comme indépendant et/ou sous la direction d'un entrepreneur de l'une des branches précitées.

Le sculpteur sur bois doit particulièrement bien connaître les différentes espèces de bois et les techniques connexes à sa spécialité notamment le moulage et le moulage.

Il doit pouvoir travailler les divers styles (du passé comme du présent), les ornements, les formes et modèles possibles, dans le but d'embellir un objet, un décor... dans le respect des traditions et/ou des normes esthétiques.

Le sculpteur sur bois travaille avec soin et précision en respectant les prescriptions relatives en matière d'hygiène, d'environnement et de normes de sécurité.

Il doit s'adapter à l'évolution des nouvelles techniques et se conformer aux exigences des clients en étant une personne de communication capable d'échanger des informations à caractère technique et général.

I. CHAMP D'ACTIVITÉ

SCULPTEUR SUR BOIS : ORNEMANISTE ET PRACTICIEN

Conseil supérieur de l'Enseignement de Promotion sociale Profil professionnel adopté le 20/09/2007
Enseignement secondaire supérieur

3. PROFIL PROFESSIONNEL

III. DÉBOUCHÉS

Le sculpteur sur bois pourra exercer son activité notamment en :

- ◆ atelier de menuiserie,
- ◆ atelier d'ébénisterie,
- ◆ atelier de restauration de meubles, de boiseries décoratives, de bois sculptés anciens...
- ◆ Chantier de restauration du patrimoine architectural.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - RÉGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PÉDAGOGIQUE

UNITÉ DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

Communauté française

Provincial et communal

Identité du responsable du réseau : Roberto GALLUCCIO

Administrateur délégué

2. Intitulé de l'unité de formation :

SCULPTEUR SUR BOIS : ORNEMANISTE ET PRACTICIEN : TRAVAUX PRATIQUES - NIVEAU 1

| | |
|---------------------------------|----------------|
| CODE DE L.U.F. | 61 42 02 UM 01 |
| CODE DU DOMAINE DE FORMATION | 601 |

3. Finalités de l'unité de formation :

Reprises en annexe n° 1 de ...1.... page(s)

4. Capacités préalables requises :

Reprises en annexe n° 2 de ...1.... page(s)

5. Classement de l'unité de formation :

X Enseignement secondaire de :
 transition
 inférieur
 supérieur

O Enseignement supérieur de type court
 Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur

Proposition de classement ()
 Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

| | | | |
|-------------|-----------------------|-------------|-----------------------|
| Technique | <input type="radio"/> | Technique | <input type="radio"/> |
| Economique | <input type="radio"/> | Economique | <input type="radio"/> |
| Paramédical | <input type="radio"/> | Paramédical | <input type="radio"/> |
| Social | <input type="radio"/> | Social | <input type="radio"/> |
| Pédagogique | <input type="radio"/> | Pédagogique | <input type="radio"/> |
| Agricole | <input type="radio"/> | Agricole | <input type="radio"/> |

6. Caractère occupationnel : oui non

7. Constitution des groupes ou regroupement :

Repris en annexe n° 3 de ...1.... page(s)

8. Programme du (des) cours :

Repris en annexe n° 4 de ...2.... page(s)

9. Capacités terminales :

Reprises en annexe n° 5 de ...1.... page(s)

10. Chargé(s) de cours :

Repris en annexe n° 6 de ...1.... page(s)

(1) Cocher la mention utile

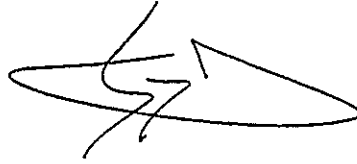
(2) A compléter

(3) Réserve à l'Administration

D 8 BIS/UF : au 01/03/98

5-4465/1

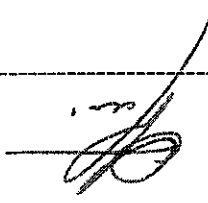
François - Gerard STOLZ
 Directeur général adjoint



COPIE CONFORME

D 8 BIS/UF : au 01/03/98

- (2) A compléter
- (3) Réserve à l' Administration
- (4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
- (5) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, J, K, L, Q, R, S, T, -(l'approbation de cette rubrique est réservée à l' Administration)

Date : 8.06.03
 Signature : 
 J. LEONARD
 Inspecteur chargé de la coordination du service d'inspection.

b) Décision de l'inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :
 ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD
 En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

12. Réserve au Service d'inspection :
 a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s)] éventuelle(s) :

N

| 1. Dénomination du (des) cours | | Classement du(des) cours | Code U | Nombre de périodes |
|--|--|--------------------------|--------|--------------------|
| Atelier de dessin appliqué à la sculpture sur bois | | CT | B | 56 |
| Travaux pratiques sculpture sur bois | | PP | L | 168 |
| 2. Part d'autonomie | | XXXXXXXXXX | P | 56 |
| | | | | Total des périodes |
| | | | | 280 |

11. Horaire minimum de l'unité de formation :
 Horaire minimum :

| | |
|--|------------------------------------|
| Code de l'unité de formation : 61 47 02 UMCA | Code du domaine de formation : 601 |
|--|------------------------------------|

SCULPTEUR SUR BOIS : ORNEMANISTE ET PRACTICIEN TRAVAUX PRATIQUES - NIVEAU I

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation doit permettre à l'étudiant :

- ◆ de se familiariser avec le travail manuel et mécanique du bois ;
- ◆ de réaliser des pièces telles que des cannelures, des moulures, des bas-reliefs simples, des volutes, etc. jusqu'à leur finition ;
- ◆ de respecter les règles et les normes de représentation des trois vues d'une pièce ;
- ◆ de maîtriser les règles fondamentales de la cotation ;
- ◆ de s'initier au tracé des ornements classiques.

**SCULPTEUR SUR BOIS : ORNEMANISTE ET PRACTICIEN
TRAVAUX PRATIQUES - NIVEAU 1**

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

en français,

- ◆ lire et comprendre un message simple, lié à la vie quotidienne, en plus précisément :
 - ◆ lire couramment avec une prononciation correcte et en respectant les pauses de sens correspondant à la ponctuation ;
 - ◆ répondre à des questions de compréhension pour, par exemple, retrouver des informations explicites ;
 - ◆ consulter des ouvrages de références, tels que dictionnaires, annuaires, tables des matières. s'exprimer oralement et par écrit :
- ◆ produire des énoncés variés (informatifs, narratifs, injonctifs, expressifs) au message simple et claire.

en mathématiques,

- ◆ maîtriser le système de numération en base 10 ;
- ◆ opérer sur les nombres naturels entiers (addition, soustraction, multiplication et division) ;
- ◆ reconnaître et de différencier les mesures de longueur, d'aire, de volume, de capacité.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

C.E.B

Pas plus d'un étudiant par machine.

3. RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES
OU LE REGROUPEMENT

**SCULPTEUR SUR BOIS : ORNEMANISTE ET PRACTICIEN
TRAVAUX PRATIQUES - NIVEAU 1**

SCULPTEUR SUR BOIS : ORNEMANISTE ET PRATICIEN TRAVAUX PRATIQUES - NIVEAU 1

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable

4.1. En atelier de dessin :

à partir d'une situation professionnelle vécue ou proposée par le chargé de cours :

- ◆ de réaliser le croquis d'un objet de forme simple à main levée ;
- ◆ de constituer, à main levée, le tracé de réseaux de soutien dans les compositions décoratives : moultures, entrelacs divers,...
- ◆ de dessiner d'après modèles, l'esquisse, le croquis et le dessin d'analyse des différentes pièces à réaliser ;
- ◆ de reproduire le dessin au net au moyen de calque sur papier à dessin ;
- ◆ de réaliser le rendu du dessin en respectant les jeux d'ombre ;
- ◆ de s'initier au tracé des ornements classiques au travers de l'exemple de la feuille d'acanthe :
- ◆ partir du tracé de la nervure principale, élaborer la forme enveloppante, puis les détails en respectant :
 - ◆ le rayonnement de nervures secondaires,
 - ◆ la distribution proportionnée des aires ,
 - ◆ la courbure tangente des lignes,...
- ◆ équilibrer le tracé :
 - ◆ en analysant en particulier : les lobes, refends, ceilllets, revers,...
 - ◆ en précisant le mouvement des côtes et nervures.

4.2. En travaux pratiques sculpture sur bois :

à partir d'une situation professionnelle vécue ou proposée par le chargé de cours, dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène et en utilisant les termes de métier corrects:

- ◆ de réaliser le modelage ;
- ◆ de choisir l'essence de bois en fonction de la pièce ;
- ◆ de retranscrire le dessin sur le bois en tenant compte du fil du bois ;
- ◆ de nommer et caractériser l'outillage spécifique (outillage de trappe, outillage de fixation,...) ;
- ◆ de choisir les outils adéquats tant pour le modelage que pour les différentes sculptures à réaliser (ciseaux, gouges, spatules, ébauchoirs) ;
- ◆ de décrire l'environnement de travail ;
- ◆ de citer et de caractériser les différentes essences de bois ;
- ◆ d'affûter des outils (ciseaux, gouges, racloirs) à l'aide de :
 - ◆ meules sèches et/ou à eau,
 - ◆ pierres et marbres,
 - ◆ cuirs ;

- ◆ d'utiliser les machines à bois afin de débiter et de raboter ;
- ◆ de préparer à la main ou à l'aide de machines (défonceuses,...) les différentes pièces à sculpter ;
- ◆ de réaliser différentes pièces d'après modèles et documents tels que :
 - ◆ motifs bombés, motifs en creux (étoiles, rosaces trilobées,...),
 - ◆ les planisculptures,
 - ◆ les cannelures,
 - ◆ les moulures et les raccords,
 - ◆ les bas reliefs stylisés,
 - ◆ les bas reliefs de feuillages simples (lierre, fraisier, olivier, chêne,...),
 - ◆ les bas reliefs de motifs de style simple (cartouche, cuir, palme,...),
 - ◆ les volutes ;
- ◆ de profiler et mortiser les racloirs en fonction de la pièce sculptée ;
 - ◆ d'assurer la finition de la pièce :
 - ◆ racleur ;
 - ◆ assurer éventuellement la mise en teinte ;
 - ◆ appliquer le vernis ou la cire.

**SCULPTEUR SUR BOIS : ORNEMANISTE ET PRACTICIEN
TRAVAUX PRATIQUES - NIVEAU 1**

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, de manière autonome et dans le respect des règles de l'art et de sécurité, en veillant à utiliser le vocabulaire adéquat, l'étudiant sera capable :

- ◆ de dessiner une pièce d'après un des modèles suivants :
 - ◆ motifs bombés,
 - ◆ motifs en creux (étoiles, rosaces trilobées,...),
 - ◆ les planisculptures,
 - ◆ les cannelures,
 - ◆ les moultures et les raccords,
 - ◆ les bas reliefs stylisés,
 - ◆ les bas reliefs,
 - ◆ de feuillages simples (lierre, fraisier, olivier, chêne,...),
 - ◆ les bas reliefs de motifs de style simple (cartouche, cuir, palme,...),
 - ◆ les volutes,
- ◆ de reproduire le dessin de la sculpture à réaliser sur la pièce du bois;
- ◆ de réaliser la sculpture de la pièce en faisant ressortir ses volumes et en utilisant les outils adéquats et correctement affûtés;
- ◆ d'assurer une finition optimale de la pièce réalisée.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- ◆ du soin apporté à la réalisation,
- ◆ de la pertinence et de la justification des choix opérés,
- ◆ du degré de perfection dans la finition de la pièce,
- ◆ la précision et le soin apportés au dessin.

Un enseignant ou un expert.
L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. PROFIL DU CHARGE DE COURS

| |
|--|
| SCULPTEUR SUR BOIS : ORNEMANISTE ET PRACTICIEN : TRAVAUX PRATIQUES - NIVEAU 1 |
|--|

1

Approbation du Gouvernement de la Communauté Française du 14 septembre 2006
sur avis conforme de la Commission de concertation

CODE : 3111011D1
CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 301
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAU

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR DE TRANSITION

**BASES DU DESSIN TECHNIQUE ET CALCULS
PROFESSIONNELS**

UNITE DE FORMATION

DOSSIER PEDAGOGIQUE

MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE RÉGIME 1

S-4465/2

BASES DU DESSIN TECHNIQUE ET CALCULS PROFESSIONNELS
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR DE TRANSITION

1. FINALITÉS DE L'UNITÉ DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de réaliser, au départ d'un relevé de dimensions, l'épure, le tracé technique (coupes, sections), les bordereaux, nécessaires à la réalisation d'un ensemble volumique tel que placard, coffre, meuble simple ;
- ◆ d'opérer des calculs de surface, volume, prix de revient, temps d'exécution, relatifs à des problèmes de menuiserie ;
- ◆ de développer des compétences de communication, d'organisation, d'observation et de réflexion technique.

2. CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES

2.1. Capacités

en français,

- ◆ répondre à des questions orales sollicitant des informations explicites en s'exprimant d'une manière compréhensible ;
- ◆ se présenter et donner ses coordonnées ;
- ◆ expliquer sa motivation pour la formation ;
- ◆ lire des consignes simples de sécurité en vigueur dans la vie quotidienne.

en mathématiques,

- ◆ maîtriser le système de numération en base 10 ;
- ◆ opérer sur les nombres naturels entiers (addition, soustraction, multiplication et division) ;
- ◆ reconnaître et différencier les mesures de longueur, d'aire, de volume, de capacité.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu
C.E.B

3. HORAIRES MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

| 3.1 Dénomination du cours | Classement du cours | Code U | Nombre de périodes |
|---------------------------|---------------------|--------|--------------------|
| Dessin technique | CT | E | 32 |
| Calculs professionnels | CT | E | 16 |
| 3.2 Part d'autonomie | | P | 12 |
| Total des périodes : | | | 60 |

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

4.1. Dessin technique :

- ◆ de reconnaître des solides élémentaires représentés en perspective et de nommer les sommets, arêtes, génératrices, bases et faces ;
- ◆ de déterminer la perpendicularité, le parallélisme et l'obliquité de deux faces sur des solides représentés en perspective ;
- ◆ d'utiliser les traits normalisés (continu fort, fin, interrompu, mixte) pour la représentation d'un solide ainsi que pour sa cotation ;
- ◆ de comparer un objet en vraie grandeur et sa représentation sur le plan et d'en déterminer l'échelle et vice-versa ;
- ◆ de dessiner les 3 vues d'un solide simple présent en perspective ou d'après modèle ;
- ◆ de réaliser la cotation des 3 vues de ce solide ;
- ◆ de positionner sur une représentation en 3 vues d'un solide complexe des points, arêtes, faces indiquées sur une représentation en perspective de cet objet ;
- ◆ de compléter la 3^{ème} vue à partir de la représentation des deux autres vues d'un solide complexe ;
- ◆ pour un meuble simple à deux portes :
 - ◆ de représenter les différentes vues et coupes nécessaires à la réalisation ;
 - ◆ de réaliser le bordereau des bois nécessaires.

4.2. Calculs professionnels :

- ◆ de mettre en pratique ses connaissances mathématiques dans des applications liées à son activité professionnelle :
 - ◆ dimensions commerciales des bois et prix suivant variété et débit,
 - ◆ volumes de bois nécessaires,
 - ◆ temps d'exécution,
 - ◆ prix de revient.

On considère qu'un solide complexe est constitué par la juxtaposition de deux solides élémentaires (cubes, parallélépipèdes rectangulaires, cylindres, prismes droits)

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- ◆ en disposant du matériel nécessaire :
- ◆ de lire les plans d'un meuble simple ;
- ◆ d'en exécuter l'épure ;
- ◆ d'en dresser les bordereaux.
- ◆ d'établir le prix de revient d'une réalisation en opérant au moins deux choix différents (variétés ou de débits).

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la précision du tracé,
- ◆ la précision des calculs.

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.



D 8 BIS/UF : au 01/03/08

COPIE CONFORME

- (2) À compléter
- (3) Réserve à l'Administration
- (4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
- (5) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, J, K, L, Q, R, S, T, - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

J. LEONARD
 Inspecteur chargé de la
 coordination du service
 d'inspection.

Signature :

Date : 8.06.08

b) Décision de l'inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :
 ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD
 En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

12. Réserve au Service d'inspection :
 a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s)] éventuelle(s) :

| 1. Dénomination du (des) cours | Classement du(des) cours | Code U | Nombre de périodes |
|--|--------------------------|--------|--------------------|
| Histoire des styles et du mobilier des origines au XIIème siècle | CG | A | 32 |
| 2. Part d'autonomie | XXXXXXXX | P | 8 |
| | | | Total des périodes |
| | | | 40 |

11. Horaire minimum de l'unité de formation :
 Horaire minimum :

| | |
|---|------------------------------------|
| Code de l'unité de formation : 05 03 01 UM C1 | Code du domaine de formation : 001 |
|---|------------------------------------|

HISTOIRE DES STYLES ET DU MOBILIER des origines au XII^{ème} siècle

Annexe 1
Page 3/8
Le 28/1/2009

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation « Histoire des styles et du mobilier des origines au XII^{ème} siècle » vise à permettre à l'étudiant pour chacune des grandes périodes de l'histoire de l'art en Europe et dans les pays méditerranéens, depuis l'Égypte ancienne jusqu'au milieu du XII^{ème} siècle de décrire une architecture, une décoration d'intérieur ou un mobilier et de les situer géographiquement et dans le temps.

HISTOIRE DES STYLES ET DU MOBILIER des origines au XII^{ème} siècle

Annexe 2
Page 4/8
Le 28/1/2009

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

en français,

- ◆ lire et comprendre un message simple, lié à la vie quotidienne, en plus précisément :
 - ◆ lire couramment avec une prononciation correcte et en respectant les pauses de sens correspondant à la ponctuation ;
 - ◆ répondre à des questions de compréhension pour, par exemple, retrouver des informations explicites ;
 - ◆ consulter des ouvrages de références, tels que dictionnaires, annuaires, tables des matières.
- ◆ s'exprimer oralement et par écrit :
 - ◆ produire des énoncés variés (informatifs, narratifs, injonctifs, expressifs) au message simple et claire.

A l'oral le débit sera fluide et la prononciation correcte. L'écrit respectera les règles fondamentales d'orthographe et l'écriture sera lisible.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

C.E.B

HISTOIRE DES STYLES ET DU MOBILIER
des origines au XII^{ème} siècle

3. RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT

Pas de recommandations particulières.

Pour chacune des grandes périodes de l'histoire de l'art en Europe et dans les pays méditerranéens, depuis l'Égypte ancienne jusqu'au milieu du XIII^{ème} siècle, l'étudiant sera capable :

- ◆ de caractériser les grandes périodes artistiques ;
- ◆ d'identifier les principales œuvres d'art pour chaque période ;
- ◆ de décrire une architecture, une décoration intérieure ou un mobilier en employant un vocabulaire précis ;
- ◆ de situer géographiquement et dans le temps chaque œuvre analysée ;
- ◆ de rédiger une fiche d'identification complète pour une architecture, une décoration intérieure ou un mobilier ;
- ◆ d'utiliser des ouvrages ou documents de référence.

4. PROGRAMME

HISTOIRE DES STYLES ET DU MOBILIER des origines au XIII^{ème} siècle

HISTOIRE DES STYLES ET DU MOBILIER des origines au XII^{ème} siècle

Annexe 5
Page 7/8
Le 28/1/2009

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant(e) sera capable :

A partir d'une architecture ou d'une décoration intérieure ou encore d'un mobilier représentatifs des grandes périodes de l'histoire de l'art en Europe et dans les pays méditerranéens, depuis l'Egypte ancienne jusqu'au milieu du XII^{ème} siècle, propose par le chargé de cours :

- ◆ de la/le décrire en utilisant un vocabulaire spécifique;
- ◆ de la/le situer géographiquement et dans le temps;
- ◆ d'utiliser les ouvrages ou documents de référence mis à sa disposition et de justifier les choix opérés ;
- ◆ de rédiger une fiche d'identification complète.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte de :

- ◆ la précision et l'exhaustivité des réponses,
- ◆ la pertinence des procédures de recherche dans les références bibliographiques,
- ◆ la précision du vocabulaire.

Le chargé de cours doit être un enseignant.

6. PROFIL DU CHARGÉ DE COURS

**HISTOIRE DES STYLES ET DU MOBILIER
des origines au XII^{ème} siècle**

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME I

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

STAGE

1. La présente demande émane du réseau :

Communauté française
 Provincial et communal

Libre confessionnel
 Libre non confessionnel

Identité du responsable du réseau : Roberto GALLUCCIO

Administrateur délégué

Date et signature : le 28/1.2009

2. Intitulé de l'unité de formation :

[Signature]

Stage - Découverte des métiers du bois : Sculpteur sur bois : ornementaliste et praticien

| | |
|---------------------------------|------------|
| CODE DE L.U.F. | 6147040121 |
| CODE DU DOMAINE DE FORMATION | 601 |

3. Finalités de l'unité de formation :

Reprises en annexe n° 1 de ...1... page(s)

4. Capacités préalables requises :

Reprises en annexe n° 2 de ...1... page(s)

5. Classement de l'unité de formation :

X Enseignement secondaire de :
 transition
 inférieur
 supérieur

Enseignement supérieur de type court

Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur

| | | |
|---------------------------|-----------------------|-------------|
| Proposition de classement | | |
| Technique | <input type="radio"/> | Technique |
| Economique | <input type="radio"/> | Economique |
| Paramédical | <input type="radio"/> | Paramédical |
| Social | <input type="radio"/> | Social |
| Pédagogique | <input type="radio"/> | Pédagogique |
| Agricole | <input type="radio"/> | Agricole |

Date de l'accord du Conseil supérieur :
 Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : oui non

7. Constitution des groupes ou regroupement :

Repris en annexe n° 3 de ...1... page(s)

8. Programme du (des) cours :

Repris en annexe n° 4 de ...1... page(s)

9. Capacités terminales :

Reprises en annexe n° 5 de ...1... page(s)

10. Chargé(s) de cours :

Repris en annexe n° 6 de ...1... page(s)

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réserve à l'Administration

5-4465/4

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;

- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation doit permettre à l'étudiant :

- ◆ de découvrir le milieu professionnel des métiers du bois et d'observer la réalisation de travaux liés à ces métiers ;
- ◆ de prendre conscience de la nécessité de s'adapter au rythme de travail et aux exigences du milieu professionnel ;
- ◆ de développer ses capacités de communication au sein d'une équipe de travail.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

en français,

répondre à des questions orales sollicitant des informations explicites en s'exprimant d'une manière compréhensible :

- ♦ se présenter et donner ses coordonnées ;
- ♦ expliquer sa motivation pour la formation ;
- ♦ lire des consignes simples de sécurité en vigueur dans la vie quotidienne.

en mathématiques,

- ♦ maîtriser le système de numération en base 10 ;
- ♦ opérer sur les nombres naturels entiers (addition, soustraction, multiplication et division) ;
- ♦ reconnaître et de différencier les mesures de longueur, d'aire, de volume, de capacité.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

C.E.B

Pas de recommandations particulières.

3. RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT

Stage - Découverte des métiers du bois: Sculpteur sur bois : ornementaliste et praticien

4. PROGRAMME

4.1. Programme pour les étudiants

Dans le respect des consignes données, les stages seront effectués « extra muros » sous l'autorité d'une personne externe à l'établissement.

L'étudiant sera capable :

- ◆ de respecter le contenu du contrat de stage ;
- ◆ de s'adapter à un horaire et à un rythme de travail ;
- ◆ de découvrir l'ensemble des travaux liés aux métiers du bois en atelier et / ou sur chantier ;
- ◆ de percevoir les exigences d'un travail en équipe ;
- ◆ de respecter les règles de sécurité et d'hygiène en vigueur au sein de l'entreprise ;
- ◆ de tenir un carnet de stage selon des critères préalablement définis par le Conseil des Etudes ;
- ◆ de préparer son évaluation personnelle et globale du stage avec l'aide de l'enseignant chargé de son encadrement ;
- ◆ de proposer un lieu de stage en fonction des critères préalablement définis par le chargé de cours ;
- ◆ de respecter le règlement intérieur et les contraintes du milieu professionnel ainsi que les termes de la convention de stages.

4.2. Programme pour le personnel chargé de l'encadrement

Le personnel chargé de l'encadrement devra :

- ◆ approuver le lieu de stage choisi par l'étudiant ;
- ◆ aider l'étudiant à négocier un contrat de stage avec l'entreprise ;
- ◆ participer à l'élaboration du contrat de stage de l'étudiant ;
- ◆ gérer le suivi du stage et des contacts avec la personne ressource du stage ;
- ◆ préciser les critères d'évaluation tant à l'étudiant qu'à la personne ressource du stage ;
- ◆ établir et organiser l'évaluation continue et globale du stage et du stagiaire ;
- ◆ vérifier la tenue du carnet de stage ;
- ◆ informer l'étudiant demandeur d'emploi sur les démarches administratives à accomplir afin que ses droits soient préservés.

Stage - Découverte des métiers du bois: Sculpteur sur bois : ornementaliste et praticien

Annexe 5
Page 7/8
Le 28/1/2009

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

en respectant les délais imposés par le Conseil des Etudes pour la remise de son carnet de stage:

- ◆ de tenir et de compléter un carnet de stage décrivant :
- ◆ le contexte professionnel au sein de l'entreprise ;
- ◆ les différents travaux liés aux métiers du bois qu'il a vu exécuter en mettant en évidence leur spécificité et le respect des conditions d'hygiène et de sécurité.
- ◆ de commenter oralement les activités observées lors de son stage ;
- ◆ de respecter les termes de la convention de stage.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le soin, la précision et la clarté du carnet de stage ;
- ◆ la qualité des comportements relationnels adoptés.

Stage - Découverte des métiers du bois: Sculpteur sur bois : ornementaliste et praticien

6. PROFIL DU CHARGE DE COURS

Un enseignant ou un expert.
L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - RÉGIME 1

1.2.a

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PÉDAGOGIQUE

UNITÉ DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

Communauté française

Provincial et communal

Libre non confessionnel

Libre confessionnel

Identité du responsable du réseau : Roberto GALLUCCIO

Date et signature : le 28/1/2009

2. Intitulé de l'unité de formation :

SCULPTEUR SUR BOIS : ORNEMENTAIRE ET PRACTICIEN - TRAVAUX PRATIQUES - NIVEAU 2

SCULPTEUR SUR BOIS : ORNEMENTAIRE ET PRACTICIEN - TRAVAUX PRATIQUES - NIVEAU 2

| | |
|------------------------------|-----------------|
| CODE DE L.U.F. | 61 47 03 011 C1 |
| CODE DU DOMAINE DE FORMATION | 601 |

3. Finalités de l'unité de formation :

Reprises en annexe n° 1 de ...1... page(s)

4. Capacités préalables requises :

Reprises en annexe n° 2 de ...1... page(s)

5. Classement de l'unité de formation :

X Enseignement secondaire de :
 transition inférieur
 qualification supérieur

Enseignement supérieur de type court Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur

| | | |
|---------------------------|-----------------------|---------------------------------|
| Proposition de classement | | Classement du Conseil supérieur |
| Technique | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Economique | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Paramédical | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Social | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Pédagogique | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Agricole | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |

Date de l'accord du Conseil supérieur :
 Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : oui non

7. Constitution des groupes ou regroupement :

Repris en annexe n° 3 de ...1... page(s)

8. Programme du (des) cours :

Repris en annexe n° 4 de ...2... page(s)

9. Capacités terminales :

Reprises en annexe n° 5 de ...1... page(s)

10. Chargé(s) de cours :

Repris en annexe n° 6 de ...1... page(s)

(1) Cocher la mention utile

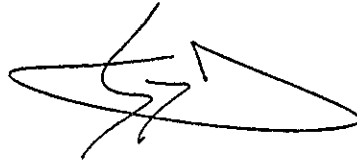
(2) A compléter

(3) Réserve à l'Administration

D 8 BIS/UF : au 01/03/98

S-4465/5

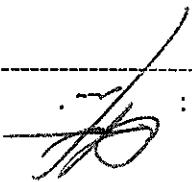
François - Gerard STOLZ
 Directeur général adjoint



COPIE CONFORME

D 8 BIS/UF : au 01/03/98

- (2) A compléter
- (3) Réserve à l'Administration
- (4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
- (5) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, J, K, L, Q, R, S, T, - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

Date : 01.06.98
 Signature : 
 J. LEONARD
 Inspecteur chargé de la coordination du service d'inspection.

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :
 ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD
 En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

12. Réserve au Service d'inspection :
 a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

| 1. Dénomination du (des) cours | Classement du(des) cours | Code U | Nombre de périodes |
|--|--------------------------|--------|--------------------|
| Atelier de dessin appliqué à la sculpture sur bois | CT | B | 72 |
| Travaux pratiques sculpture sur bois | PP | L | 168 |
| 2. Part d'autonomie | XXXXXXXX | P | 60 |
| | | | Total des périodes |
| | | | 300 |

11. Horaire minimum de l'unité de formation :
 Horaire minimum :
 Code de l'unité de formation : 6A 47 03 VM C1
 Code du domaine de formation : 601

SCULPTEUR SUR BOIS : ORNEMANISTE PRACTICIEN TRAVAUX PRATIQUES – NIVEAU 2

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrateurs, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation doit permettre à l'étudiant :

- ◆ de réaliser des pièces de bois selon des modèles tels que moulures ornées, motifs ornementaux, ajours simples, jusqu'à leur finition ;
- ◆ de dessiner les ornements principaux appartenant à un style choisi ;
- ◆ de réaliser l'esquisse, le croquis et le dessin de compositions ornementales servant à la décoration de meubles et de boiseries décoratives tels que sièges, tables, buffets, pilastres,...
- ◆ d'adapter le décor à la forme.

Attestation de réussite de l'UF "Sculpteur sur bois : ornementaliste et praticien-travaux pratiques niveau 1" n°code

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

en veillant à utiliser les outils adéquats et correctement affûtés, à reproduire exactement le dessin de la sculpture sur la pièce de bois et à faire ressortir ses volumes et à assurer une finition optimale.

- ◆ motifs bombés,
- ◆ motifs en creux (étoiles, rosaces trilobées,...),
- ◆ les plant sculptures,
- ◆ les cannelures,
- ◆ les moulures et les raccords,
- ◆ les bas-reliefs stylisés,
- ◆ les bas-reliefs,
- ◆ de feuillages simples (lierre, fraisier, olivier, chêne,...),
- ◆ les bas-reliefs, de motifs de style simple (cartouche, cuir, palme,...),
- ◆ les volutes,

Dessiner et réaliser une pièce d'après un des modèles suivants :

2.1. Capacités

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

SCULPTEUR SUR BOIS : ORNEMENTALISTE ET PRACTICIEN TRAVAUX PRACTIQUES – NIVEAU 2

Pas plus d'un étudiant par machine.

3. RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT

3. RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES

**SCULPTEUR SUR BOIS : ORNEMANISTE ET PRACTICIEN
TRAVAUX PRATIQUES - NIVEAU 2**

SCULPTEUR SUR BOIS : ORNEMANISTE ET PRACTICIEN TRAVAUX PRATIQUES – NIVEAU 2

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable

4.1. En atelier de dessin :

à partir d'une situation concrète de la spécialité :

- ◆ de déterminer, par l'analyse de modèles représentatifs (dessins, photos, plâtres), les lignes directrices d'un ornement, la répartition des masses, les rythmes et l'harmonie propre à chaque ornement ;
- ◆ de dessiner les ornements principaux appartenant à un style choisi ;
- ◆ de différencier et de déduire les caractéristiques principales des ornements courants (acanthes, coquilles, fleurs, fruits,...), selon leurs styles;
- ◆ d'approfondir le tracé et la connaissance d'ornements appartenant à différentes catégories telles que :
 - ◆ les moultures simples et composées,
 - ◆ les moultures ornées,
 - ◆ les motifs linéaires et géométriques,
 - ◆ les motifs inspirés de la flore tels que :
 - ◆ la feuille d'acanthé et ses différentes ordonnances,
 - ◆ les branches de chêne, laurier, olivier,...
 - ◆ les fruits,...
 - ◆ les motifs inspirés de la faune tels que :
 - ◆ la coquille,
 - ◆ les oiseaux : colombes, têtes d'aigles, ailes,...
 - ◆ les pieds de biche, griffes de lion,...
 - ◆ les motifs à représentation humaine tels que :
 - ◆ les macarons,
 - ◆ les têtes d'angelot, caryatides,...
 - ◆ les motifs composés d'objets créés par l'homme tels que :
 - ◆ attributs et trophées,
 - ◆ nœuds, banderoles et rubans,
 - ◆ motifs empruntés à l'art du tapisserie : lambrequins, passementeries,....;
- ◆ de réaliser l'esquisse, le croquis et le dessin de compositions ornementales servant à la décoration de meubles et de boiseries décoratives telles que : sièges, tables, buffets, pilastres,.... ;
- ◆ d'approfondir les systèmes de composition décorative tels que : les motifs employés en frises et en fonds, les arabesques, grotesques, rinceaux, rosaces,.... ;
- ◆ d'adapter le décor à la forme.

4.2. En travaux pratiques sculpture sur bois :

à partir d'une situation concrète de la spécialité, dans le respect des règles de sécurité et hygiène et en utilisant les termes de métier corrects :

- ◆ de réaliser le modelage ;
- ◆ de choisir l'essence de bois en fonction de la pièce;
- ◆ de retranscrire le dessin sur le bois en tenant compte du fil du bois;
- ◆ de choisir les outils adéquats tant pour le modelage que pour les différentes sculptures à réaliser (ciseaux, gouges) ;
- ◆ d'affûter des outils (burins, gouges coudées, contre-coudées,...) à l'aide de :
 - ◆ meules sèches et/ou à eau ;
 - ◆ pierres et marbres ;
 - ◆ cuir.
- ◆ d'utiliser les machines à bois afin de débiter et de raboter ;
- ◆ de préparer à la main ou à l'aide de machines (défonçuses,...) les différentes pièces à sculpter ;
- ◆ de réaliser différentes pièces d'après modèles et documents tels que :
 - ◆ moulires ornées (perles, oves, godrons, rais de cœur,...) ;
 - ◆ motifs ornementaux (acanthes, rubans, coquilles, culots, palmettes,...) ;
 - ◆ motifs au choix de l'étudiant en accord avec les chargés de cours ;
 - ◆ un ajour simple.
- ◆ de profiler et mortiser les racloirs en fonction de la pièce sculptée ;
- ◆ d'assurer la finition de la pièce :
 - ◆ racleur ;
 - ◆ assurer éventuellement la mise en teinte ;
 - ◆ appliquer le vernis ou la cire.
- ◆ de calculer le devis à proposer au client.

**SCULPTEUR SUR BOIS : ORNEMANISTE ET PRACTICIEN
TRAVAUX PRATIQUES – NIVEAU 2**

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, de manière autonome et dans le respect des règles de l'art et de sécurité, en veillant à utiliser le vocabulaire adéquat, l'étudiant sera capable de dessiner et de réaliser une pièce d'après un des modèles suivants :

- ◆ moulures ornées (perles, oves, godrons, rais de cœur,...);
- ◆ motifs ornementaux (acanthes, rubans, coquilles, culots, palmettes,...);
- ◆ un ajour simple.

en veillant à utiliser les outils adéquats et correctement affûtés, à reproduire exactement le dessin de la sculpture sur la pièce de bois et à faire ressortir les volumes de la sculpture et à assurer une finition optimale.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants:

- ◆ le soin,
- ◆ la pertinence et de la justification des choix opérés,
- ◆ le degré de perfection dans la finition de la pièce,
- ◆ la précision et le soin apportés au dessin,
- ◆ la qualité du dessin,
- ◆ le sens de l'équilibre et de l'harmonie dans les compositions décoratives.

Un enseignant ou un expert.
L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. PROFIL DU CHARGE DE COURS

| |
|--|
| SCULPTEUR SUR BOIS : ORNEMANISTE ET PRACTICIEN TRAVAUX PRATIQUES - NIVEAU 2 |
|--|

S-4465/6

1.2.a

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME I

UNITE DE FORMATION

DOSSIER PEDAGOGIQUE

DOCUMENT 8 bis

1. La présente demande émane du réseau :

Communauté française

Provincial et communal

Libre non confessionnel

Identité du responsable du réseau : Roberto GALLUCCIO

Administrateur délégué

Date et signature : le 29/1/2009

2. Intitulé de l'unité de formation :

Handwritten signature

HISTOIRE DES STYLES ET DU MOBILIER DU XIIIème siècle à nos jours

| | |
|-----------------|-----------------|
| CODE DE | 05 03 02 U11 C1 |
| L.U.F. | |
| CODE DU DOMAINE | 001 |
| DE FORMATION | |

3. Finalités de l'unité de formation :

Reprises en annexe n° 1 de ... page(s)

4. Capacités préalables requises :

Reprises en annexe n° 2 de ... page(s)

5. Classement de l'unité de formation :

X Enseignement secondaire de :

X transition

X degré :

X inférieur

O qualification

O supérieur

O Enseignement supérieur de type court

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur

| | | |
|---------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Proposition de classement | | |
| Technique | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Economique | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Paramédical | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Social | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Pédagogique | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| Agricole | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : oui non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de ... page(s)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de ... page(s)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de ... page(s)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de ... page(s)

- (1) Cocher la mention utile
- (2) À compléter
- (3) Réserve à l'Administration

D 8 BIS/UF : au 01/03/98

1.2.b

François - Gerard STOLZ
 Directeur général adjoint

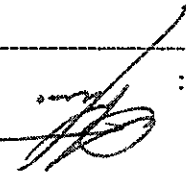


COPIE CONFORME

D 8 BIS/UF : au 01/03/98

- (2) À compléter
- (3) Réserve à l'Administration
- (4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
- (5) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, K, L, Q, R, S, T, - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

J. LEONARD
 Inspecteur chargé de la
 coordination du service
 d'inspection.



Signature :

Date : 8.06.09

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

~~PAS D'ACCORD~~ - ACCORD PROVISOIRE

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

12. Réserve au Service d'inspection :

| | | | | |
|--|--|--------------------------|--------|--------------------|
| 1. Dénomination du (des) cours | | Classement du(des) cours | Code U | Nombre de périodes |
| Histoire des styles et du mobilier du XIIIème siècle à nos jours | | CG | A | 32 |
| 2. Part d'autonomie | | XXXXXXXX | P | 8 |
| Total des périodes | | | | 40 |

Horaire minimum :

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

| | |
|--|------------------------------------|
| Code de l'unité de formation : 05 03 02 041 C1 | Code du domaine de formation : 001 |
|--|------------------------------------|

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7, § 1er et 2ème du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, l'unité de formation devra :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation « Histoire des styles et du mobilier du XIII^{ème} siècle à nos jours » vise à permettre à l'étudiant pour chacune des grandes périodes de l'histoire de l'art en Europe et dans les pays méditerranéens du XIII^{ème} siècle à nos jours, de décrire une architecture ou une décoration d'intérieur ou un mobilier et de les situer géographiquement et dans le temps.

**HISTOIRE DES STYLES ET DU MOBILIER
du XIII^{ème} siècle à nos jours**

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

en français,

- ◆ lire et comprendre un message simple, lié à la vie quotidienne, en plus précisément :
- ◆ lire couramment avec une prononciation correcte et en respectant les pauses de sens correspondant à la ponctuation ;
- ◆ répondre à des questions de compréhension pour, par exemple, retrouver des informations explicites ;
- ◆ consulter des ouvrages de référence, tels que dictionnaires, annuaires, tables des matières.
- ◆ s'exprimer oralement et par écrit :
- ◆ produire des énoncés variés (informatifs, narratifs, injonctifs, expressifs) au message simple et clair.

A l'oral le débit sera fluide et la prononciation correcte. L'écrit respectera les règles fondamentales d'orthographe et l'écriture sera lisible.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

C.E.B

Pas de recommandations particulières.

3. RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE GROUPEMENT

HISTOIRE DES STYLES et du MOBILIER du XIIIème siècle à nos jours

- ◆ de caractériser les grandes périodes artistiques;
- ◆ d'identifier les œuvres principales pour chaque période;
- ◆ de décrire une architecture, une décoration intérieure ou un mobilier en employant un vocabulaire précis;
- ◆ de situer géographiquement et dans le temps chaque œuvre analysée;
- ◆ de rédiger une fiche d'identification complète pour une architecture, une décoration intérieure ou un mobilier;
- ◆ d'utiliser des ouvrages ou documents de référence.

Pour chacune des grandes périodes de l'histoire de l'art en Europe et dans les pays méditerranéens, depuis le XIII^{ème} siècle jusqu'à nos jours, l'étudiant sera capable :

4. PROGRAMME

HISTOIRE DES STYLES et du MOBILIER du XIII^{ème} siècle à nos jours

- ◆ la précision et l'exhaustivité des réponses;
- ◆ la pertinence des procédures de recherche dans les références bibliographiques;
- ◆ la précision du vocabulaire.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte de :

- ◆ de la/le décrire en utilisant un vocabulaire spécifique;
- ◆ de la/le situer géographiquement et dans le temps;
- ◆ d'utiliser les ouvrages ou documents de référence mis à sa disposition et de justifier les choix opérés ;
- ◆ de rédiger une fiche d'identification complète.

A partir d'une architecture ou d'une décoration intérieure ou encore d'un mobilier représentatif des grandes périodes de l'histoire de l'art en Europe et dans les pays méditerranéens, depuis le XIII^{ème} siècle jusqu'à nos jours, proposé par le chargé de cours:

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant(e) sera capable :

5. CAPACITES TERMINALES

HISTOIRE DES STYLES et du MOBILIER du XIIIème siècle à nos jours

Le chargé de cours sera un un enseignant.

6. PROFIL DU (DES) CHARGE (S) DE COURS

HISTOIRE DES STYLES et du MOBILIER du XIII^{ème} siècle à nos jours

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE DE FORMATION** **STAGE**

1. La présente demande émane du réseau :

- Communauté française
- Provincial et communal
- Libre confessionnel
- Libre non confessionnel

Identité du responsable du réseau : Roberto GALLUCCIO

Administrateur délégué

Date et signature : le 28/1/2009

2. Intitulé de l'unité de formation :

Stage - Observation artistique : SCULPTEUR SUR BOIS: ORNEMANISTE ET PRACTICIEN

| | |
|-----------------------------------|-------------------------------------|
| CODE DE L'U.F. 61 47 05 011 C1 | CODE DU DOMAINE 601 DE FORMATION |
|-----------------------------------|-------------------------------------|

3. Finalités de l'unité de formation :

4. Capacités préalables requises :

5. Classement de l'unité de formation :

X Enseignement secondaire de :
 transition inférieur
 supérieur qualification

Enseignement supérieur de type court Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur

| | |
|---------------------------|---------------------------------|
| Proposition de classement | Classement du Conseil supérieur |
| Technique | <input type="radio"/> |
| Economique | <input type="radio"/> |
| Paramédical | <input type="radio"/> |
| Social | <input type="radio"/> |
| Pédagogique | <input type="radio"/> |
| Agricole | <input type="radio"/> |

Date de l'accord du Conseil supérieur :
 Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : oui non

7. Constitution des groupes ou regroupement :

8. Programme du (des) cours :

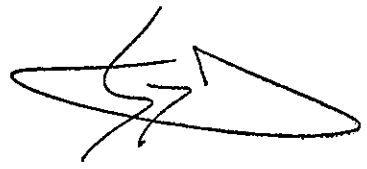
9. Capacités terminales :

10. Chargé(s) de cours :

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réserve à l'Administration

5-4465/7

François - Gerard STOLZ
 Directeur général adjoint



COPIE CONFORME

D 8 BIS/UF : au 01/03/98

- (2) A completier
- (3) Réserve à l' Administration
- (4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
- (5) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, J, K, L, Q, R, S, T, -(l'approbation de cette rubrique est réservée à l' Administration)

Date : 1.06.98
 Signature : J. LEONARD
 Inspecteur chargé de la coordination du service d'inspection.

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD
 En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

- b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :
- a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s)] éventuelle(s) :

12. Réserve au Service d'inspection :

| 1. Dénomination du (des) cours | Classement du(des) cours | Code U | Nombre de périodes |
|---|--------------------------|--------|----------------------|
| Encadrement du Stage d'observation artistique | CT | I | 2 |
| | | | Total des périodes 2 |

1.1.1. Etudiants 26 périodes
 Horaire minimum :

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

| | |
|--|------------------------------------|
| Code de l'unité de formation : 614705 011 CV | Code du domaine de formation : 601 |
|--|------------------------------------|

Stage - Observation artistique: Sculpteur sur bois : ornementaliste et praticien

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation doit permettre à l'étudiant de développer son sens artistique au travers l'observation de travaux ou par la participation à diverses activités artistiques (dessin, modelage,...).

Stage - Observation artistique: Sculpteur sur bois : ornementaliste et praticien

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ décrire oralement :
- ◆ le contexte professionnel au sein d'une entreprise dédiée aux métiers du bois ;
- ◆ les différents travaux liés aux métiers du bois qu'il a vu exécuter en mettant en évidence leur spécificité et le respect des conditions d'hygiène et de sécurité ;
- ◆ de commenter oralement les activités observées et les différents travaux liés aux métiers du bois;

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'uf stage « découverte des métiers du bois » n° code

Pas de recommandations particulières.

**3. RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES
OU LE REGROUPEMENT**

Stage - Observation artistique: Sculpteur sur bois : ornementaliste et praticien

Stage - Observation artistique: Sculpteur sur bois : ornementaliste et praticien

4. PROGRAMME

4.1. Programme pour les étudiants

Dans le respect des consignes données, les stages seront effectués « extra muros » sous l'autorité d'une personne externe à l'établissement.

L'étudiant sera capable :

- ◆ de développer son sens artistique par l'observation de travaux liés aux métiers du bois ou par la participation à diverses activités artistiques (dessin, modelage,...) ;
- ◆ de tenir un carnet de stage selon les critères préalablement définis par le conseil des études ;
- ◆ de préparer son évaluation personnelle et globale du stage avec l'aide de l'enseignant chargé de son encadrement ;
- ◆ de proposer un lieu de stage en fonction des critères préalablement définis par le chargé de cours ;
- ◆ de respecter les règles d'hygiène et de sécurité ;
- ◆ de respecter le règlement intérieur et les contraintes du milieu professionnel ainsi que les termes de la convention de stages.

4.2. Programme pour le personnel chargé de l'encadrement

Le personnel chargé de l'encadrement devra :

- ◆ approuver le lieu de stage choisi par l'étudiant ;
- ◆ aider l'étudiant à négocier un contrat de stage ;
- ◆ participer à l'élaboration du contrat de stage de l'étudiant ;
- ◆ gérer le suivi du stage et des contacts avec la personne ressource du stage ;
- ◆ préciser les critères d'évaluation tant à l'étudiant qu'à la personne ressource du stage ;
- ◆ établir et organiser l'évaluation continue et globale du stage et du stagiaire ;
- ◆ vérifier la tenue du carnet de stage ;
- ◆ informer l'étudiant demandeur d'emploi sur les démarches administratives à accomplir afin que ses droits soient préservés.

Stage - Observation artistique : Sculpteur sur bois : ornementaliste et praticien

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

en respectant les délais imposés par le Conseil des Etudes pour la remise de son carnet de stage,

- ◆ de tenir et de compléter un carnet de stage témoignant de son éveil artistique ;
- ◆ de présenter oralement les activités observées lors de son stage ;
- ◆ de respecter les termes de la convention de stage.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le soin, la précision du carnet de stage,
- ◆ la clarté de l'expression orale,
- ◆ la qualité des comportements relationnels adoptés.

Stage - Observation artistique: Sculpteur sur bois : ornementaliste et praticien

6. PROFIL DU CHARGE DE COURS

Un enseignant ou un expert.
L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

5-4465/8

1.2.a

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - RÉGIME 1

UNITÉ DE FORMATION

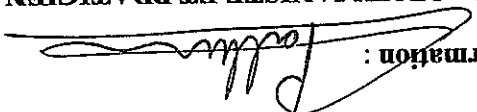
DOSSIER PÉDAGOGIQUE

DOCUMENT 8 bis

SCULPTEUR SUR BOIS : ORNEMANISTE ET PRATICIEN : TRAVAUX PRATIQUES - NIVEAU 3

| | |
|---------------------------------|-----------------|
| CODE DE L.P.F. | 61 47 05 021 C1 |
| CODE DU DOMAINE DE FORMATION | 601 |

1. La présente demande émane du réseau :
 Communauté française
 Provincial et communal
 Identité du responsable du réseau : Roberto GALLUCCIO
 Libre confessionnel
 Libre non confessionnel
 Administrateur délégué
 Date et signature : le 28/1/2009

2. Intitulé de l'unité de formation : 

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de ... page(s)
 4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de ... page(s)
 5. Classement de l'unité de formation :
 Enseignement secondaire de :
 transition
 inférieur
 X qualification
 supérieur

Enseignement supérieur de type court
 Enseignement supérieur de type long

| | | | |
|--|-----------------------|---------------------------|---------------------------------|
| Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur | | Proposition de classement | Classement du Conseil supérieur |
| Technique | <input type="radio"/> | Technique | <input type="radio"/> |
| Economique | <input type="radio"/> | Economique | <input type="radio"/> |
| Paramédical | <input type="radio"/> | Paramédical | <input type="radio"/> |
| Social | <input type="radio"/> | Social | <input type="radio"/> |
| Pédagogique | <input type="radio"/> | Pédagogique | <input type="radio"/> |
| Agricole | <input type="radio"/> | Agricole | <input type="radio"/> |

Date de l'accord du Conseil supérieur :
 Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : oui non
 7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de ... page(s)
 8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de ... page(s)
 9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de ... page(s)
 10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de ... page(s)

(1) Cocher la mention utile
 (2) A compléter
 (3) Réserve à l'Administration

D 8 BIS/UF : au 01/03/98

François - Gerard STOLZ
 Directeur général adjoint

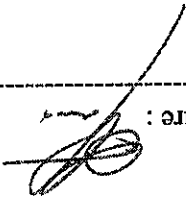


COPIE CONFORME

D 8 BIS/UF : au 01/03/98

- (2) A compléter
- (3) Réserve à l'Administration
- (4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
- (5) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, J, K, L, Q, R, S, T, -(l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

J. LEONARD
 Inspecteur chargé de la
 coordination du service
 d'inspection.



Signature :

Date : 10.03.98

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

b) Décision de l'inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :
 ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

12. Réserve au Service d'inspection :
 a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

v

| 1. Dénomination du (des) cours | Classement du(des) cours | Code U | Nombre de périodes |
|--|--------------------------|--------|--------------------|
| Atelier de dessin appliqué à la sculpture sur bois | CT | B | 24 |
| Travaux pratiques sculpture sur bois | PP | L | 168 |
| 2. Part d'autonomie | XXXXXXXX | P | 48 |
| | | | Total des périodes |
| | | | 240 |

Horaire minimum :

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

| | |
|---|------------------------------------|
| Code de l'unité de formation : 61 47 05 U2121 | Code du domaine de formation : 601 |
|---|------------------------------------|

**SCULPTEUR SUR BOIS : ORNEMANSTE ET PRACTICIEN
TRAVAUX PRACTIQUES – NIVEAU 3**

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation doit permettre à l'étudiant de réaliser des pièces de bois telles que : motifs en hauts-reliefs, en rondes-bosses, ajours complexes jusqu'à leur finition et d'en établir les devis.

**SCULPTEUR SUR BOIS : ORNEMANISTE ET PRACTICIEN
TRAVAUX PRATIQUES - NIVEAU 3**

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Réaliser une pièce d'après les modèles suivants :

- ◆ Moulures ornées (perles, oves, godrons, rais de cœur,...),
- ◆ Motifs ornementaux (acanthes, rubans, coquilles, culots, palmettes,...),
- ◆ Un ajour simple.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'UF "Sculpteur sur bois : ornementaliste et praticien : travaux pratiques niveau 2" n°code

**SCULPTEUR SUR BOIS : ORNEMANISTE ET PRACTICIEN :
TRAVAUX PRATIQUES - NIVEAU 3**

**3. RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES
OU LE REGROUPEMENT**

Pas plus d'un étudiant par machine.

SCULPTEUR SUR BOIS : ORNEMANISTE ET PRACTICIEN TRAVAUX PRATIQUES - NIVEAU 3

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable

4.1. En atelier de dessin :

à partir d'une situation professionnelle vécue ou proposée par le chargé de cours :

- ◆ de dessiner l'esquisse, le croquis et le dessin d'analyse de la pièce à réaliser ;
- ◆ de réaliser le rendu du dessin en respectant les jeux d'ombre ;
- ◆ de retranscrire le dessin sur le bois en tenant compte du fil du bois.

4.2. En travaux pratiques sculpture sur bois :

à partir d'une situation professionnelle vécue ou proposée par le chargé de cours, dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène et en utilisant les termes de métier corrects :

- ◆ de réaliser le modelage ;
- ◆ de choisir l'essence de bois en fonction de la pièce ;
- ◆ de choisir les outils adéquats tant pour le modelage que pour les différentes sculptures à réaliser (ciseaux, gouges) ;
- ◆ d'affûter des outils (ciseaux, gouges, racleurs) à l'aide de :
 - ◆ meules sèches et/ou à eau,
 - ◆ pierres et marbres,
 - ◆ cuirs ;
- ◆ d'utiliser les machines à bois afin de débiter et de raboter ;
- ◆ de préparer à la main ou à l'aide de machines (défonceuses,...) les différentes pièces à sculpter ;
- ◆ de réaliser différentes pièces d'après modèles et documents tels que :
 - ◆ motifs hauts-reliefs,
 - ◆ motifs en rondes-bosses,
 - ◆ ajours plus complexes ;
- ◆ de profiler et mortiser les racleurs en fonction de la pièce sculptée ;
- ◆ d'assurer la finition de la pièce :
 - ◆ racleur ;
 - ◆ assurer éventuellement la mise en teinte ;
 - ◆ appliquer le vernis ou la cire ;
- ◆ d'établir des devis.

**SCULPTEUR SUR BOIS : ORNEMANISTE ET PRACTICIEN :
TRAVAUX PRATIQUES - NIVEAU 3**

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, de manière autonome et dans le respect des règles de l'art et de sécurité, en veillant à utiliser le vocabulaire adéquat, l'étudiant sera capable :

- ◆ de réaliser, en utilisant les outils adéquats et correctement affûtés, une pièce d'après les modèles suivants :
- ◆ motifs hauts-reliefs,
- ◆ motifs en rondes-bosses,
- ◆ ajours plus complexes ;
- ◆ de reproduire exactement le dessin de la sculpture sur la pièce de bois en faisant ressortir les volumes de la sculpture et en assurant une finition optimale ;
- ◆ de justifier les choix opérés ;
- ◆ de calculer un devis.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants:

- ◆ le soin,
- ◆ la pertinence et de la justification des choix opérés,
- ◆ du degré de perfection dans la finition de la pièce.

Un enseignant ou un expert.
L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. PROFIL DU CHARGE DE COURS

SCULPTEUR SUR BOIS : ORNEMANISTE ET PRACTICIEN : TRAVAUX PRATIQUES - NIVEAU 3

Approbation du Gouvernement de la Communauté Française du 19 mai 2008,
sur avis conforme de la Commission de concertation

CODE : 035021 U 21 D1
CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 001
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION
TECHNIQUES DE COMMUNICATION PROFESSIONNELLE
UNITE DE FORMATION
DOSSIER PEDAGOGIQUE

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME I

S-4465/9

TECHNIQUES DE COMMUNICATION PROFESSIONNELLE.
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socioéconomiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant de développer des compétences de base en communication pour assurer un service de qualité au maître d'œuvre.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Au départ d'un document écrit et/ou d'une communication orale dont la durée d'expression est comprise entre 5 et 10 minutes relatif (s) aux intérêts professionnels,

- ◆ répondre à des questions nouvelles de compréhension sur le contenu de documents relatifs à la communication professionnelle ;
- ◆ produire un message écrit lié à son intérêt professionnel ;
- ◆ s'exprimer oralement sur un problème lié à son intérêt professionnel en formulant un avis personnel.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

CESI ou C2D

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

| 3.1. Dénomination du cours | Classement du cours | Code U | Nombre de périodes | |
|---|---------------------|--------|--------------------|--|
| Communication orale et écrite orientée vers le secteur. | CG | A | 32 | |
| 3.2. Part d'autonomie | | P | 8 | |
| Total des périodes | | | 40 | |

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable, face à une situation-problème de communication mettant en œuvre des techniques de base apprises aux sollicitations des différents interlocuteurs (cliente, employeur, collègues),

- ◆ identifier la situation de communication et le type de message (entendu ou lu, à exprimer oralement ou par écrit).
- ◆ titre d'exemple:
 - ◆ pour la communication interpersonnelle :
 - prendre contact avec une personne (donner ses coordonnées, se présenter, laisser un message) ;
 - accueillir une personne, lui proposer les services de l'entreprise,.... ;
 - ◆ pour la communication informative :
 - demander/donner des informations et estimer le niveau de précision attendu ;
 - lire, rédiger une note informative et l'expliquer ;
 - ◆ pour la communication professionnelle :
 - identifier une demande de service ;
 - proposer un service et l'expliquer d'une manière convaincante ;
 - utiliser le vocabulaire de la profession sans pour autant être trop technique s'il s'agit de la clientèle ou du maître d'œuvre ;
 - choisir des mots directement accessibles à l'interlocuteur ;
 - se mettre à la place de l'autre ;
 - être clair et précis ;
 - recourir à des exemples concrets ou des images pour expliciter un service ;
 - ◆ pour la communication et la déontologie :
 - adapter ses comportements (formulation des phrases, ton, questionnement) pour assurer l'autre de son respect et de sa discrétion ;
 - utiliser les formules de politesse d'une manière appropriée ;
 - ◆ de prendre en charge correctement une communication téléphonique :
 - se présenter, questionner et répondre d'une manière précise et adaptée ;
 - prendre des notes lors de la communication des informations essentielles ;
 - ◆ de produire des messages écrits clairement et correctement rédigés en recourant éventuellement à des ouvrages de référence (dictionnaires, ouvrages techniques, Internet, messagerie électronique).

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, face à des situations de communication avec différents interlocuteurs (cliente, employeur, collègues), de produire des messages oraux et/ou écrits appropriés à la situation de communication :

◆ mettre en œuvre les comportements suivants:

- se présenter avec aisance ;
- soliciter et favoriser la communication ;
- adapter ses attitudes et son langage verbal et non verbal au contexte professionnel.

◆ identifier le contexte de la communication et choisir le ton, la formulation, le vocabulaire les mieux adaptés en faisant preuve:

- ◆ de clarté et de précision dans l'expression ;
- ◆ de sollicitude et de respect dans la communication.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ de la qualité de la communication écrite et/ou orale ;
- ◆ du degré de précision du vocabulaire technique utilisé.

6. CHARGE DE COURS

Un enseignant.

7. CONSTITUTION DES GROUPES ET REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

5-4465/10

1.2.a

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - RÉGIME I

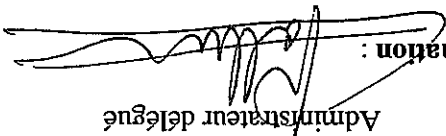
DOCUMENT 8 bis **DOSSIER PÉDAGOGIQUE** **UNITÉ DE FORMATION**

STAGE

1. La présente demande émane du réseau :

- Communauté française
- Provincial et communal
- Libre confessionnel
- Libre non confessionnel

Identité du responsable du réseau : Roberto GALLUCCIO Date et signature : le 28/1/2009

2. Intitulé de l'unité de formation : 
Administrateur délégué

STAGE - MACHINE A BOIS: SCULPTEUR SUR BOIS: ORNEMANISTE ET PRAICIEN

| | |
|-------------------------------------|---------------|
| CODE DE L.U.F. | 614704 U21 C1 |
| CODE DU DOMAINE 601 DE FORMATION | |

3. Finalités de l'unité de formation :

4. Capacités préalables requises :

5. Classement de l'unité de formation :

- Enseignement secondaire de :
 - transition
 - inférieur
- Enseignement supérieur de type court
- Enseignement supérieur de type long

6. Caractère occupationnel : oui non

Date de l'accord du Conseil supérieur :
Signature du Président du Conseil supérieur :

| Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur | | Classement du Conseil supérieur | |
|--|--------------------------|---------------------------------|--------------------------|
| Technique | <input type="checkbox"/> | Technique | <input type="checkbox"/> |
| Economique | <input type="checkbox"/> | Economique | <input type="checkbox"/> |
| Paramédical | <input type="checkbox"/> | Paramédical | <input type="checkbox"/> |
| Social | <input type="checkbox"/> | Social | <input type="checkbox"/> |
| Pédagogique | <input type="checkbox"/> | Pédagogique | <input type="checkbox"/> |
| Agricole | <input type="checkbox"/> | Agricole | <input type="checkbox"/> |

- 7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de l.... page(s)
- 8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de l.... page(s)
- 9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de l.... page(s)
- 10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de l.... page(s)

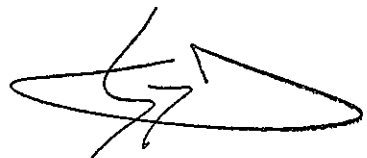
(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réserve à l'Administration

D 8 BIS/UF : au 01/03/98

François - Gerard STOLZ
 Directeur général adjoint

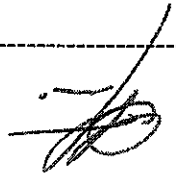


COPIE CONFORME

D 8 BIS/UF : au 01/03/98

- (2) A compléter
- (3) Réserve à l'Administration
- (4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
- (5) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, J, K, L, Q, R, S, T, -(l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

J. LEONARD
 Inspecteur chargé de la
 coordination du service
 d'inspection.



Signature :

Date : 8.06.08

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

~~ACCORD PROVISOIRE~~ - ~~PAS D'ACCORD~~

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s)] éventuelle(s) :

12. Réserve au Service d'inspection :

| 1. Dénomination du (des) cours | Classement du(des) cours | Code U | Nombre de périodes |
|--------------------------------------|--------------------------|--------------------|--------------------|
| Encadrement du Stage machines à bois | CT | I | 2 |
| | | Total des périodes | 2 |

v

1.1.1.1. Etudiants 26 périodes
 Horaire minimum :
 1.1.2. Encadrement du stage :

| | |
|--|------------------------------------|
| Code de l'unité de formation : 614704 U21 C1 | Code du domaine de formation : 601 |
|--|------------------------------------|

1.2.b

Stage - Machines à bois : ornementaliste et praticien

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;

- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation doit permettre à l'étudiant de préparer une pièce de bois en utilisant les machines à bois adéquates.

Stage - Machines à bois: Sculpteur sur bois : ornementaliste et praticien

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ décrire oralement :
- ◆ le contexte professionnel au sein d'une entreprise dédiée aux métiers du bois ;
- ◆ les différents travaux liés aux métiers du bois qu'il a vu exécuter en mettant en évidence leur spécificité et le respect des conditions d'hygiène et de sécurité ;
- ◆ commenter oralement les activités observées et les différents travaux liés aux métiers du bois,;

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'UF "Stage découverte des métiers du bois" n° code

Pas de recommandations particulières.

**3. RECOMMANDATIONS PARTICULIÈRES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES
OU LE REGROUPEMENT**

Stage - Machines à bois: Sculpteur sur bois : ornementaliste et praticien

Stage - Machines à bois : Sculpteur sur bois : ornementaliste et praticien

4. PROGRAMME

4.1. Programme pour les étudiants

Dans le respect des consignes données, les stages seront effectués « extra muros » sous l'autorité d'une personne externe à l'établissement.

L'étudiant sera capable :

- ◆ de proposer un lieu de stage en fonction des critères préalablement définis par le chargé de cours ;
- ◆ de préparer une pièce en utilisant les machines à bois adéquates ;
- ◆ de tenir un carnet de stage selon les critères préalablement définis par le conseil des études ;
- ◆ de préparer son évaluation personnelle et globale du stage avec l'aide de l'enseignant chargé de son encadrement ;
- ◆ de respecter les règles d'hygiène et de sécurité ;
- ◆ de respecter le règlement intérieur et les contraintes du milieu professionnel ainsi que les termes de la convention de stages.

4.2. Programme pour le personnel chargé de l'encadrement

Le personnel chargé de l'encadrement devra :

- ◆ approuver le lieu de stage choisi par l'étudiant ;
- ◆ aider l'étudiant à négocier un contrat de stage ;
- ◆ participer à l'élaboration du contrat de stage de l'étudiant ;
- ◆ gérer le suivi du stage et des contacts avec la personne ressource du stage ;
- ◆ préciser les critères d'évaluation tant à l'étudiant qu'à la personne ressource du stage ;
- ◆ établir et organiser l'évaluation continue et globale du stage et du stagiaire ;
- ◆ vérifier la tenue du carnet de stage ;
- ◆ informer l'étudiant demandeur d'emploi sur les démarches administratives à accomplir afin que ses droits soient préservés.

Stage - Machines à bois : Sculpteur sur bois : ornementaliste et praticien

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le **seuil de réussite**, l'étudiant sera capable :

en respectant les délais imposés par le Conseil des Etudes pour la remise de son carnet de stage

- ◆ de tenir et de compléter un carnet de stage témoignant de ses compétences à utiliser diverses machines à bois;
- ◆ de présenter oralement les activités observées lors de son stage ;
- ◆ de respecter les termes de la convention de stage ;
- ◆ de préparer une pièce de bois en utilisant les machines à bois adéquates.

Pour la détermination du **degré de maîtrise**, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le soin, la précision du carnet de stage ;
- ◆ la clarté de l'expression orale ;
- ◆ la qualité des comportements relationnels adoptés.

6. PROFIL DU CHARGE DE COURS

Un enseignant ou un expert.
L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

Stage - Machines à bois: Sculpteur sur bois : ornementaliste et praticien

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - RÉGIME I

1.2.a

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PÉDAGOGIQUE

UNITÉ DE FORMATION

STAGE

1. La présente demande émane du réseau :

- Communauté française
 Provincial et communal
 Libre confessionnel
 Libre non confessionnel

Identité du responsable du réseau : Roberto GALLUCCIO

Administrateur délégué

Date et signature : le 28/1/2009

2. Intitulé de l'unité de formation :

Roberto Galluccio

STAGE - SCULPTURE: SCULPTEUR SUR BOIS : ORNEMANISTE ET PRACTICIEN

| | |
|-------------------------------------|---------------|
| CODE DE L.U.F. | 614706 U21 C1 |
| CODE DU DOMAINE 601 DE FORMATION | |

3. Finalités de l'unité de formation :

4. Capacités préalables requises :

5. Classement de l'unité de formation :

- Enseignement secondaire de :
 transition
 inférieur
 supérieur
 qualification

- Enseignement supérieur de type court
 Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur

| | | | | |
|---|---------------------------|--------------------------|-------------|--------------------------|
| | Proposition de classement | | | |
| Date de l'accord du Conseil supérieur : | Technique | <input type="checkbox"/> | Technique | <input type="checkbox"/> |
| Signature du Président du Conseil supérieur : | Economique | <input type="checkbox"/> | Economique | <input type="checkbox"/> |
| | Paramédical | <input type="checkbox"/> | Paramédical | <input type="checkbox"/> |
| | Social | <input type="checkbox"/> | Social | <input type="checkbox"/> |
| | Pédagogique | <input type="checkbox"/> | Pédagogique | <input type="checkbox"/> |
| | Agricole | <input type="checkbox"/> | Agricole | <input type="checkbox"/> |

6. Caractère occupationnel : oui non

7. Constitution des groupes ou regroupement :
- Repris en annexe n° 3 de l.... page(s)
8. Programme du (des) cours :
- Repris en annexe n° 4 de l.... page(s)
9. Capacités terminales :
- Reprises en annexe n° 5 de l.... page(s)
10. Chargé(s) de cours :
- Repris en annexe n° 6 de l.... page(s)

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réserve à l'Administration

D 8 BIS/UF : au 01/03/98

5 - 4465 / 11

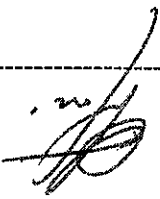
Franois - Gerard STOLZ
 Directeur g n ral adjoint



COPIE CONFORME

D 8 BIS/UF : au 01/03/98

- (2) A complet r
- (3) R serv    l' Administration
- (4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
- (5) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, J, K, L, Q, R, S, T, -(l'approbation de cette rubrique est r serv e   l' Administration)

Date : 9.06.08
 Signature : 
 J. LEONARD
 Inspecteur charg  de la
 coordination du service
 d'inspection.

b) D cision de l'inspecteur coordonnateur relative au dossier p dagogique :
 ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD
 En cas de d cision n gative, motivation de cette d cision :

12. R serv  au Service d'inspection :
 a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concern (s) relative(s) au dossier p dagogique [annexe(s)
  ventuelle(s)] :

| 1. D nomination du (des) cours | Classement du(des) cours | Code U | Nombre de p riodes |
|-----------------------------------|--------------------------|--------|----------------------|
| Encadrement du Stage de Sculpture | CT | I | 2 |
| | | | Total des p riodes 2 |

1.1.1. Etudiants 26 p riodes
 Horaire minimum :
 11. Horaire minimum de l'unit  de formation :

| | |
|---|------------------------------------|
| Code de l'unit  de formation : 6147 06 021 C1 | Code du domaine de formation : 601 |
|---|------------------------------------|

Stage - Sculpteur sur bois : ornementaliste et praticien

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation doit permettre à l'étudiant de développer et d'appliquer les techniques apprises lors de sa formation pour participer à la réalisation de travaux dans un atelier de sculpture, d'ébénisterie, de restauration de mobilier ou de menuiserie et de prendre conscience de la nécessité de s'adapter au rythme de travail et aux exigences du milieu professionnel

Stage - Sculpture: Sculpteur sur bois : ornementaliste et praticien

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ présenter oralement les activités liées au travail des machines à bois et démontrer, le cas échéant, ses compétences à utiliser diverses machines à bois;
 - ◆ présenter oralement les activités observées lors de son stage d'observation artistique.
 - ◆ réaliser une pièce d'après un des modèles suivants :
 - ◆ motifs ornementaux (acanthes, rubans, coquilles, culots, palmettes,...),
 - ◆ un ajour simple,
 - ◆ moulures ornées (perles, oves, godrons, rais de cœur,...).
- en veillant à utiliser les outils adéquats et correctement affûtés, à reproduire exactement le dessin de la sculpture sur la pièce de bois, à faire ressortir les volumes de la sculpture et à assurer une finition optimale ;

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'UF "Stage – Machine à bois : Sculpteur sur bois : ornementaliste et praticien" n° code

Attestation de réussite de l'UF "Stage – Observation artistique : Sculpteur sur bois : ornementaliste et praticien" n° code

Stage - Sculpture: Sculpteur sur bois : ornementaliste et praticien

**3. RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES
OU LE REGROUPEMENT**

Pas de recommandations particulières.

Stage - Sculpteur sur bois : ornementaliste et praticien

4. PROGRAMME

4.1. Programme pour les étudiants

Dans le respect des consignes données, les stages seront effectués « extra muros » sous l'autorité d'une personne externe à l'établissement.

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'appliquer les techniques apprises lors de sa formation pour participer à la réalisation des travaux en cours ;
- ◆ de tenir un carnet de stage selon les critères préalablement défini par le conseil des études ;
- ◆ de préparer son évaluation personnelle et globale du stage avec l'aide de l'enseignant chargé de son encadrement;
- ◆ de s'adapter aux conditions de travail ;
- ◆ de proposer un lieu de stage en fonction des critères préalablement définis par le chargé de cours ;
- ◆ de respecter les règles d'hygiène et de sécurité ;
- ◆ de respecter le règlement intérieur et les contraintes du milieu professionnel ainsi que les termes de la convention de stages.

4.2. Programme pour le personnel chargé de l'encadrement

Le personnel chargé de l'encadrement devra :

- ◆ approuver le lieu de stage choisi par l'étudiant ;
- ◆ aider l'étudiant à négocier un contrat de stage ;
- ◆ participer à l'élaboration du contrat de stage de l'étudiant ;
- ◆ gérer le suivi du stage et des contacts avec la personne ressource du stage ;
- ◆ préciser les critères d'évaluation tant à l'étudiant qu'à la personne ressource du stage ;
- ◆ établir et organiser l'évaluation continue et globale du stage et du stagiaire ;
- ◆ vérifier la tenue du carnet de stage ;
- ◆ informer l'étudiant demandeur d'emploi sur les démarches administratives à accomplir afin que ses droits soient préservés.

Stage - Sculpture: Sculpteur sur bois : ornementaliste et praticien

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

en respectant les délais imposés par le Conseil des Etudes pour la remise de son carnet de stage

- ◆ de tenir et de compléter un carnet de stage témoignant de sa participation aux travaux de sculpture et les problèmes rencontrés pendant le stage ;
- ◆ de présenter oralement les activités effectuées lors de son stage et de les commenter ;
- ◆ de respecter les termes de la convention de stage.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le soin, la précision du carnet de stage,
- ◆ la clarté de l'expression orale,
- ◆ la qualité des comportements relationnels adoptés.

Stage - Sculpture: Sculpteur sur bois : ornementaliste et praticien

6. PROFIL DU CHARGE DE COURS

Un enseignant ou un expert.
L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - RÉGIME I

UNITÉ DE FORMATION
ÉPREUVE INTÉGRÉE

DOSSIER PÉDAGOGIQUE

DOCUMENT 8 bis

1. La présente demande émane du réseau :

- Communauté française
- Provincial et communal
- Libre confessionnel
- Libre non confessionnel

Identité du responsable du réseau : Roberto GALLUCCIO

Administrateur délégué

Date et signature : le 28/1/2009

2. Intitulé de l'unité de formation :

[Signature]

**ÉPREUVE INTÉGRÉE DE LA SECTION : SCULPTEUR SUR BOIS :
ORNEMANISTE ET PRACTICIEN**

| | |
|---------------------|-----------------|
| CODE DE L.U.F. | 61 47 00 022 C1 |
| CODE DU DOMAINE 601 | DE FORMATION |

3. Finalités de l'unité de formation :

4. Capacités préalables requises :

5. Classement de l'unité de formation :

X Enseignement secondaire de :
du degré :

- transition
- inférieur
- X qualification
- X supérieur

Enseignement supérieur de type court Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur

| | |
|---------------------------|---------------------------------|
| Proposition de classement | Classement du Conseil supérieur |
| Technique | Technique |
| Economique | Economique |
| Paramédical | Paramédical |
| Social | Social |
| Pédagogique | Pédagogique |
| Agricole | Agricole |

Date de l'accord du Conseil supérieur :
Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : oui non

- 7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de ...1... page(s)
- 8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de ...1... page(s)
- 9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de ...1... page(s)
- 10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de ...1... page(s)

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réserve à l'Administration

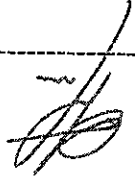


COPIE CONFORME

D 8 BIS/UF : au 01/03/98

- (2) A compléter
- (3) Réserve à l' Administration
- (4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPM
- (5) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, J, K, L, Q, R, S, T, -(l'approbation de cette rubrique est réservée à l' Administration)

J. LEONARD
 Inspecteur chargé de la
 coordination du service
 d'inspection.



Signature :

Date : 8.6.98

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :
 ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD
 En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

12. Réserve au Service d'inspection :
 a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

| 1. Dénomination du (des) cours | Classement du(des) cours | Code U | Nombre de périodes |
|-----------------------------------|--------------------------|--------|--------------------|
| Préparation de l'épreuve intégrée | CT | B | 8 |
| Epreuve intégrée de la section | PP | L | 2 |
| 2. Part d'autonomie | XXXXXXXX | | |
| | | | |
| | | | Total des périodes |
| | | | 10 |

11. Horaire minimum de l'unité de formation :
 Horaire minimum :
 1.1.1. Etudiants 120 périodes
 1.1.2. Encadrement de l'épreuve intégrée :

| | |
|---|------------------------------------|
| Code de l'unité de formation : 6149002201 | Code du domaine de formation : 601 |
|---|------------------------------------|

**EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION :
SCULPTEUR SUR BOIS : ORNEMANISTE ET PRACTICIEN :**

I. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;

- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant de faire la preuve qu'il a intégré les capacités terminales des unités de formation déterminantes composant la section.

Cette unité de formation vise à vérifier si le futur sculpteur sur bois est capable d'intégrer des pratiques et des savoirs technologiques de base dans une perspective d'insertion professionnelle lors d'une épreuve théorique et pratique.

Sans objet.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

**EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION :
SCULPTEUR SUR BOIS : ORNEMANISTE ET PRACTICIEN :**

Pas de recommandations particulières.

**3. RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES
OU LE REGROUPEMENT**

**EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION :
SCULPTEUR SUR BOIS : ORNEMANISTE ET PRACTICIEN :**

**EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION :
SCULPTEUR SUR BOIS : ORNEMANISTE ET PRACTICIEN :**

4. PROGRAMME

4.1. Programme pour les étudiants

4.1.1. Pour la préparation collective de l'épreuve intégrée,

L'étudiant sera tenu :

- ◆ de participer aux séances collectives d'une manière efficace, en posant les questions nécessaires à la bonne compréhension des consignes relatives aux épreuves techniques et théoriques ;
- ◆ de s'informer sur les modes d'organisation de l'épreuve proprement dite.

4.1.2. Pour l'épreuve intégrée proprement dite,

L'étudiant sera capable :

- Conformément au cahier des charges proposé par le chargé de cours et avalisé par le Conseil des Etudes, impliquant une réalisation de sculpture sur bois,
- ◆ de lire, d'interpréter et d'élaborer des plans simples se rapportant à un projet de sculpture ornementale de meuble ou de boiserie décorative ;
 - ◆ de constituer un dossier technique regroupant les informations liées au projet telles que : relevés sur sites (musée, église,...), croquis cotés, moulages, documentation photographique relative au projet, comparaison, avec d'autres réalisations de même type, interprétation du décor afin de rendre un projet personnel en réalisant : esquisses, croquis et dessins d'analyse ;
 - ◆ de réaliser de façon autonome, selon les consignes du chargé de cours et en respectant les temps impartis, le projet ou un élément significatif lié au projet ;
 - ◆ d'établir un devis ;
 - ◆ de représenter et argumenter le rapport écrit de sa recherche personnelle ;
 - ◆ de démontrer sa capacité à organiser et à planifier des activités professionnelles, à savoir :
 - ◆ organiser et préparer son poste de travail ;
 - ◆ organiser son travail technique et pratique de manière logique ;
 - ◆ ranger et remettre en état le matériel et le lieu de travail ;
 - ◆ respecter les règles d'hygiène et de sécurité.

- 4.1.2.1 Programme pour le personnel chargé de l'encadrement**
- L'étude du projet se fera sous l'accompagnement d'un ou de plusieurs chargés de cours qui devront :
- ◆ communiquer à l'étudiant les critères d'évaluation du Conseil des Etudes ;
 - ◆ vérifier régulièrement le bon déroulement du projet ;
 - ◆ donner des conseils dans la recherche de la documentation technique ;
 - ◆ conseiller l'étudiant pour la présentation orale de son projet ;
 - ◆ proposer les critères de présentation du projet au Conseil des Etudes.

**EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION :
SCULPTEUR SUR BOIS : ORNEMANISTE ET PRACTICIEN :**

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, de manière autonome et dans le respect des règles de l'art et de sécurité, en veillant à utiliser le vocabulaire adéquat, l'étudiant sera capable :

- ◆ de réaliser le projet ou un élément significatif en respectant les règles de sécurité et d'hygiène et en fonction des règles de l'art ;
- ◆ de démontrer sa capacité à organiser et planifier des activités professionnelles ;
- ◆ de commenter oralement le devis établi ;
- ◆ de défendre oralement sa réalisation pratique et son dossier technique.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants:

- ◆ la qualité du travail effectué,
- ◆ la pertinence des choix techniques,
- ◆ la qualité de l'argumentation,
- ◆ la précision du devis,
- ◆ la clarté de l'exposé oral.

Un enseignant ou un expert.
L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. PROFIL DU CHARGE DE COURS

**EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION :
SCULPTEUR SUR BOIS : ORNEMANISTE ET PRACTICIEN :**

Ministère de la Communauté française

Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique

Direction générale de l'Enseignement non obligatoire et de la Recherche scientifique

Service de l'enseignement de promotion sociale

1080 Bruxelles, le 10 Jun 2009
Rue A. Lavallée, 1
02 / 690.87.81

Moniteur Roberto GALLUCCIO
Administrateur délégué
CPEDNS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: a) / Dossier pédagogique 4465

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1
Section : SCULPTEUR SUR BOIS : ORNEMANISTE ET PRATICIEN
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR

Code Référence : 614700S20C1

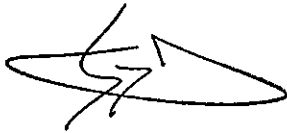
Moniteur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à la section mentionnée sous rubrique.

| Dossier | Section / Unité | Code Réf. | Classement | Domaine |
|----------|--|-------------|------------|---------|
| 4465 S | SCULPTEUR SUR BOIS : ORNEMANISTE ET PRATICIEN | 614700S20C1 | ESS | |
| 4465 U 1 | SCULPTEUR SUR BOIS : ORNEMANISTE ET PRATICIEN - NIVEAU 1 | 614702U11C1 | ESIT | 601 |
| 4465 U 2 | BASES DU DESSIN TECHNIQUE ET CALCULS PROFESSIONNELS | 311110U11D1 | ESIT | 301 |
| 4465 U 3 | HISTOIRE DES STYLES ET DU MOBILIER DES ORIGINES AU XIII EME SIECLE | 050801U11C1 | ESIT | 001 |
| 4465 U 4 | STAGE - DECOUVERTE DES METIERS DU BOIS : SCULPTEUR SUR BOIS : ORNEMANISTE ET PRATICIEN | 614704U11C1 | ESIT | 601 |
| 4465 U 5 | SCULPTEUR SUR BOIS : ORNEMANISTE ET PRATICIEN - NIVEAU 2 | 614703U11C1 | ESIT | 601 |
| 4465 U 6 | HISTOIRE DES STYLES ET DU MOBILIER DU XIII EME SIECLE A NOS JOURS | 050802U11C1 | ESIT | 001 |
| 4465 U 7 | STAGE - OBSERVATION ARTISTIQUE : SCULPTEUR SUR BOIS : ORNEMANISTE ET PRATICIEN | 614705U11C1 | ESIT | 601 |
| 4465 U 8 | SCULPTEUR SUR BOIS : ORNEMANISTE ET PRATICIEN - NIVEAU 3 | 614705U21C1 | ESS | 601 |

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Michaël Goulet ou François Christophe (02/690.87.21 ou 02/690.85.92)

Directeur général adjoint
François - Gerard STOLZ



Vous êtes agréé, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

| Dossier | Section / Unité | Code Réf. | Classement | Domaine |
|-----------|---|-------------|------------|---------|
| 4465 U 9 | TECHNIQUES DE COMMUNICATION PROFESSIONNELLE | 085021U21D1 | ESST | 001 |
| 4465 U 10 | STAGE - MACHINE A BOIS : SCULPTEUR SUR BOIS : ORNEMANISTE ET PRACTICIEN | 614704U21C1 | ESST | 601 |
| 4465 U 11 | STAGE - SCULPTURE : SCULPTEUR SUR BOIS : ORNEMANISTE ET PRACTICIEN | 614706U21C1 | ESST | 601 |
| 4465 U 12 | EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION : SCULPTEUR SUR BOIS : ORNEMANISTE ET PRACTICIEN | 614700U22C1 | ESSQ | 601 |